

## **MESURES CORONAVIRUS**

Compte tenu des mesures sanitaires liées au Covid 19 nous tenons à vous informer que nous avons mis en place un plan de continuité afin de vous assurer une garantie de services préservant la gestion de votre protection sociale.

Durant cette période nous restons à vos côtés en vous incitant à nous contacter et à nous envoyer les documents nécessaires par e-mail à l'adresse suivante : [info@strategies-sociales.com](mailto:info@strategies-sociales.com)

Vous aurez toujours la possibilité de demander à ce que les collaborateurs de STRATEGIES SOCIALES vous recontactent si besoin.

### **Nous vous rappelons ci-dessous quelques points essentiels :**

- Pour les personnes en confinement pour raison de garde d'enfant, un site d'auto-déclaration a été ouvert : <https://declare.ameli.fr>

- Pour les personnes en arrêt de travail donc malades, il faut un arrêt de travail du médecin.

Cet arrêt de travail est à transmettre dans les 48h à votre caisse d'assurance maladie obligatoire. Une copie devra être envoyée **par mail** à STRATEGIES SOCIALES.

- Pour les personnes confinées sans maladie et sans télétravail il n'y a pour l'instant, à notre connaissance, aucun site de déclaration ou de démarches à faire.

### **Comment obtenir de l'information fiable concernant le coronavirus ?**

-N° Vert (0 800 130 000) ouvert de 9h00 à 19h00, 7/7

-Le site <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>